

Association sportive - Année scolaire 2025-2026



- Document à remettre aux professeurs d'EPS
- A.G de l'A.S (ouvert à tous) le mardi 9 Septembre 2025, 18h (salle: permanence)
- Début des activités à l'A.S le Lundi 15 septembre 2025
- **(cocher le ou les choix – la licence donne accès à tous les créneaux)**
- Tshirt de l'association sportive offert à tous les 6^{ème}, tarif de 10 euros pour les autres niveaux

Activités proposées le midi**

**Les créneaux du midi sont UNIQUEMENT réservés aux élèves ayant mangé au self en M4 (la licence UNSS ne donne pas un accès prioritaire au self)

Lundi midi (12h30 – 13h30), rendez-vous portail vert

- Badminton (salle ESB, compétitions* le mercredi après-midi)
- Tennis de table (salle P.Jason, compétitions* le mercredi après-midi)

Mardi midi (12h30 – 13h30) rendez-vous portail vert

- Futsal (salle ESB, pas de compétition le mercredi après-midi)

Judi midi (12h30 – 13h30) rendez-vous portail vert

- Tennis de table (salle P.Jason, compétitions* le mercredi après-midi)

Vendredi midi (12h30 – 13h30) rendez-vous portail vert

- Volley-ball (salle ESB, compétitions* le mercredi après-midi)

Activités proposées le mercredi après-midi

Multi-sports changement d'activité à chaque vacances 13h30/15h halle des sports
(Septembre/Toussaint : Athlétisme ; Toussaint/Noel : sports co ; Noel/Février: escalade ; Février/Pâques: sports co ; Pâques/fin année: sports pleine nature : VTT, course orientation, run and bike)

- Badminton (entraînement 13h30/15h30 salle ESB, compétitions* le mercredi après-midi)

Activité proposée le jeudi soir

Football Féminin (entraînement le Jeudi 17h/18h30 terrain de la Valette : les élèves se rendent seules sur l'installation 10min de marche, compétitions* le mercredi après midi)

A- Fiche d'inscription

Nom : Prénom : Classe :

Date de naissance : / /

Adresse : Téléphone :

B – Autorisation Parentale

Je soussigné (Père, mère, tuteurs) demeurant
(adresse) autorise mon fils, ma fille
..... né(e) le en classe de à faire partie de
l'association sportive du collège Bourgchevreuil.

Fait à, le/...../2025

Signature(s)



Joindre à ce document dûment rempli **1 chèque de 30 euros** à l'ordre de l'association sportive du collège Bourgchevreuil.

RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des 12 données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame MarieCéline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

ASSURANCE

L'association sportive du collège contracte une assurance à la MAIF pour tous ses membres.

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S. (Contrat RAQVAM MAIF des associations et collectivités « formule globale AS », consultable sur le site maif.fr). La MAIF propose par ailleurs une assurance complémentaire IA sport +

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

J'autorise l'utilisation pour les publications de l'AS et de l'UNSS des images de mon fils, ma fille, captées durant les activités et manifestations de l'association sportive.

Je n'autorise pas l'utilisation pour les publications de l'AS et de l'UNSS des images de mon fils, ma fille, captées durant les activités et manifestations de l'association sportive.

Signature(s)

CONDITIONS D'ADHESION

Autorisation parentale + cotisation de 30 euros

* les compétitions sont facultatives

***une participation supplémentaire pourra être demandée en cas de qualification aux Championnats de France.

